



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 septembre 2019

n° 135-19

**Objet :** *RD - Convention avec Vos Travaux Eco pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) issus des travaux de propriétaires de logements privés dans le cadre du dispositif Mon Pass'Renov*

- date de convocation le 20 septembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Sonnaz, salle d'évolution, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 30

<b>Aillon-le-Jeune</b>	
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Xavier Dullin - Benoit Perrotton
<b>Cognin</b>	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	
<b>Saint-Cassin</b>	
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Jérôme Esquevin
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Driss Bourida - de Jean-Pierre Fressoz à Pierre Hemar - de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Sylvie Koska à Michel Dyen - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 15

Emmanuelle Andrevon - François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Pierre Dupier - Luc Meunier - Pierre Perez - Marie Perrier - Damien Regairaz - Christophe Richel - Sylvie Vuillemeret

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## **Bureau du 26 septembre 2019**

délibération n° 135-19

objet **RD - Convention avec Vos Travaux Eco pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) issus des travaux de propriétaires de logements privés dans le cadre du dispositif Mon Pass'Renov**

---

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage, explique que les certificats d'économie d'énergie (CEE) représentent une source de financement importante pour les propriétaires dans le cadre de Mon Pass'Renov.

Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie (électricité, gaz, GPL, chaleur et froid, fioul domestique et carburants pour automobiles), appelés ici « obligés ».

Les CEE sont obtenus en contrepartie de travaux réalisés par des porteurs de projets (particuliers, entreprises, bailleurs, syndicats et collectivités) qui ont entraîné une réduction de la consommation d'énergie. Chaque économie d'énergie réalisée donne droit à la création d'un certificat. Le porteur de projet peut revendre ce certificat à un obligé, lui permettant ainsi de bénéficier d'une aide financière, et à l'obligé de respecter son obligation d'achat.

Dans un souci d'efficacité, de mutualisation des besoins des collectivités et afin d'obtenir les offres les plus attractives possible (prix d'achat pour les propriétaires), la Région Auvergne-Rhône-Alpes, par l'intermédiaire de sa structure AURA EE, a lancé un appel à manifestation d'intérêt auprès des obligés pour le montage de dossiers et la rémunération des certificats d'économie d'énergie (CEE) liés aux travaux des propriétaires.

Six obligés (vendeurs d'énergie) ont rendu réponse et, après concertation, la proposition de Vos Travaux Eco a été jugée la plus pertinente par l'ensemble des plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE).

Le déploiement de cette offre pour les propriétaires du territoire de l'agglomération nécessite la signature d'une convention entre Grand Chambéry et la SAS Vos Travaux Eco.

Cette convention s'inscrit dans le cadre de la démarche Territoire à énergie positive (TEPOS) et du Programme local de l'habitat 2014-2019.

Le contenu de cette convention définit :

- le cahier des charges d'un site internet permettant aux particuliers d'y faire leur demande de dossiers CEE,
- la formation des équipes des plateformes territoriales de la rénovation énergétique concernées par les dossiers,
- l'identification des gisements d'économie d'énergie,
- les recommandations et préconisations techniques en amont,
- la vérification de l'éligibilité des actions,
- la préparation des dossiers de demande de CEE,
- le dépôt des CEE,
- le règlement des primes financières afférentes à un prix fixe et garanti,
- les modalités de révision des prix d'achat des CEE.

Ce partenariat dotera l'agglomération d'un nouvel outil de mobilisation d'aides à destination des particuliers, sans pour autant alourdir le processus d'accompagnement et de financement en place lors d'un parcours Mon Pass'Renov.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire,

**Vu** la délibération n° 154-13 C du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 adoptant le Programme local de l'habitat 2014-2019,

**Vu** la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour les conventions conclues pour la mise en œuvre du Programme local de l'habitat,

**Vu** l'avis de la commission habitat, PLH, aménagements et maintenance des aires d'accueil des gens du voyage du 16 septembre 2019,

***Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 :** **approuve** le principe de partenariat avec Vos Travaux Eco pour la valorisation des CEE des propriétaires de logements privés dans le cadre du dispositif Mon Pass'Renov, pour une durée de trois années à compter de la signature de la convention à venir,

**Article 2 :** **approuve** la convention de partenariat ci-jointe,

**Article 3 :** **autorise** le président ou son représentant à signer la convention à venir et toutes les pièces à intervenir,

**Article 4 :** **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 135-19

Objet de l'acte : RD - Convention avec Vos Travaux Eco pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) issus des travaux de propriétaires de logements privés dans le cadre du dispositif Mon Pass'Renov

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 1 - Contrats de partenariat

Date de l'acte : 26 septembre 2019

Annexe(s) : annexe convention CEE

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190926-lmc1H22468H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22468H1

Date de transmission en Préfecture : 27 septembre 2019

Date de réception en Préfecture : 27 septembre 2019